

# L'UNSA INSEE, partenaire de votre vie professionnelle

Syndicat des agents de l'INSEE



## Le remboursement des frais de déplacements doivent couvrir la réalité des prix. Pour des déplacements professionnels dans de meilleures conditions !

Réduction budgétaire, recours accru aux nouvelles technologies d'information et de communication, les déplacements professionnels sont moins fréquents mais restent néanmoins indispensables, notamment dans le cadre des formations et des réunions de réseau. **L'UNSA INSEE se félicite qu'une politique voyage existe maintenant, apportant ainsi une certaine transparence et invitant à la sobriété en matière de déplacement en véhicule personnel.**

**Pour autant, les agents se retrouvent à compléter financièrement de leur poche.**

**Ce n'est pas acceptable !** Il est très difficile aujourd'hui de trouver dans les métropoles une chambre d'hôtel à moins de 90 euros. Quant à un déplacement à la Direction Générale de l'Insee, le tarif de 110 euros pour Paris ne s'applique pas car l'Insee est localisé à Montrouge et non à Paris !

Ce qui revient dans les faits à une prise en charge partielle et non totale. Une solution serait que le plafond de remboursement des nuitées soit rehausser pour une prise en charge totale des frais d'hébergement.

Pour les agents qui se déplacent, cela affecte leur qualité de vie et la conciliation vie professionnelle/vie personnelle (du stress, des départs très matinaux et/ou des retours très tardifs).

Avec la crise énergétique et l'inflation, les enquêteurs voient leurs dépenses de déplacement exploser, avec des procédures de remboursement complexes. La solution de mise à disposition de véhicule électrique n'est pas satisfaisante car elle se heurte au faible maillage des bornes rechargeables sur le territoire ...

**Pour cela, l'UNSA INSEE demande :**

- **Une revalorisation** du montant de remboursement des frais de déplacement liés aux missions et à la formation professionnelle (hébergement, restauration, indemnités kilométriques, etc.)
- **Le choix pour l'agent** de bénéficier d'une nuitée d'hébergement s'il doit quitter son domicile personnel avant 7 heures et rentrer après 22 heures
- **Une simplification** des procédures pour le remboursement des déplacements des enquêteurs (plus de confiance et moins de justificatifs)

**Pour L'UNSA INSEE les déplacements  
professionnels doivent être pris en charge totalement par l'INSEE !**

Pour suivre notre actualité et adhérer : <http://www.unsa-insee.fr/>

Timbre Y 602 – Bureau RC A131- 88 avenue Verdier - CS 70058 - 92541 Montrouge cedex

